



SESSION
02/06/2025

DÉPARTEMENT DE L'ARDECHE

Envoyé en préfecture le 05/06/2025
Reçu en préfecture le 05/06/2025
Publié le **06 JUIN 2025**
ID : 007-210703195-20250602-DELI2025_046BIS-DE

ARRONDISSEMENT DE PRIVAS

COMMUNE DE LE TEIL

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Exercice : 29
Présents : 22
Absents : 7
Votants : 26

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le deux juin dans la salle Caravane Monde, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur convocation en date du vingt-sept mai et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Pour : 25
Abstention : 1
Opposition :

Présents (22) : MM. Bayle, Bornes, Boukal, Buard, Chabaud, Chezeau, Curtius, Faure-Pinault, Gaillard, Galiana, Garreaud, Gleyze, Griffé, Guillot, Jouve, Laville, Mazellier, Mazeyrat, Noël, Peverelli, Segueni, Tolfo.

Quorum : 15

Excusés avec pouvoir (4) : M. Dersi (pouvoir à M. Peverelli), Mme Gaillard (pouvoir à Mme Tolfo), Mme Valla (pouvoir à Mme Guillot), M. Vallon (pouvoir à M. Noël).

Absents (3) : Mme Keskin, Lorenzo, Michelin.

Secrétaire : M. Chezeau

Objet : Transfert dans l'hôtel de ville de la salle des mariages, du Dispositif de Recueil (DR) et du bureau de vote n°1 / bureau centralisateur

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les nécessités d'organisation consécutives à la réhabilitation et à la réouverture de l'Hôtel de Ville ;

Considérant qu'il convient de réintégrer certains services municipaux dans les locaux rénovés de l'Hôtel de Ville afin d'améliorer l'accueil des usagers ;

Le Conseil Municipal,
Après en Avoir Délibéré,

DÉCIDE que la salle des mariages actuellement située au Pôle Lucie Aubrac, 3 place Jean Macé sera transférée dans la salle du conseil municipal, située au sein de l'Hôtel de Ville, 3 rue de l'Hôtel de Ville.

DÉCIDE que le Dispositif de Recueil pour la délivrance des titres d'identité et de voyage (DR), actuellement installé à la mairie annexe, 2 place Jean Macé, sera transféré à l'Hôtel de Ville, 3 rue de l'Hôtel de Ville.

DÉCIDE que le bureau de vote n°1 / bureau centralisateur, aujourd'hui localisé à l'école du Centre, sera transféré à l'Hôtel de Ville, 3 rue de l'Hôtel de Ville.

PRÉCISE que ces transferts prendront effet à compter du lundi 30 juin 2025.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Olivier PEVERELLI



Le Secrétaire de séance,

Aurélien CHEZEAU